

BRUXELLES PATRIMOINES

N°010

PRINTEMPS 2014

DOSSIER JEAN-BAPTISTE DEWIN

VARIA

Le patrimoine pénitentiaire

Évolution du bâti dans l'Îlot Sacré



UNE PUBLICATION DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DOSSIER

LE PARADOXE DE LA CONSERVATION

RESTAURATION ET
INTERVENTIONS
CONTEMPORAINES À
LA MAISON DEWIN

STÉPHANE DUQUESNE
ARCHITECTE, ATTACHÉ À LA DIRECTION
DES MONUMENTS ET DES SITES

Hall d'entrée avant restauration
(georgesdekinder.com © SPRB).



LA MAISON PERSONNELLE DE JEAN-BAPTISTE DEWIN a fait l'objet d'une campagne de restauration à la fois ambitieuse et rigoureuse. Tant des parties classées que non classées de la maison ont fait l'objet d'interventions contemporaines.

En partant des questions soulevées par ce chantier spécifique, cet article se penche sur la problématique du dialogue entre les éléments historiques et contemporains dans les habitations classées.

En 1907, Jean-Baptiste Dewin construisit, pour son usage personnel, une habitation de style Art nouveau géométrique, à laquelle il apporta, en 1922, quelques modifications en style Art Déco. La maison, sise avenue Molière 151 à Forest, fut classée en 2007. Dès ce moment, commencèrent les études préliminaires en vue du permis d'urbanisme délivré en 2009 pour la restauration et la transformation de la maison. Les plans étaient très ambitieux, tant par l'ampleur des travaux que par la diversité des interventions. L'ensemble de la maison, en ce compris les jardins à l'avant et à l'arrière, faisait en effet l'objet d'une demande de restauration et de transformation.

LES TRAVAUX DE RESTAURATION

L'étude préliminaire sur les matériaux et les études stratigraphiques ont conduit à l'identification et à la recomposition des éléments dé-

coratifs d'origine. Des mesures de consolidation conservatoires ont été prises et des travaux d'entretien effectués à la façade avant et aux corniches. Quelques radiateurs et éléments de menuiserie ont été démontés en vue d'un traitement et d'une restauration.

Des travaux de restauration ont été réalisés aux façades avant et arrière, aux mosaïques, aux vitraux, à la menuiserie intérieure et extérieure, à la grille du jardin avant, au carrelage des sols et des murs, aux volets des façades avant et arrière, aux appuis de fenêtre, aux éléments en fer forgé des façades avant et arrière, à l'enduit à la chaux des murs intérieurs, au parquet, au granito, aux marbres, aux cuivres et aux radiateurs (fig. 1a, 1b, 1c et 1 d).

Il a été procédé à une reconstruction, selon l'état d'origine de 1907, de certains éléments disparus de la grille (mur et jardin avant), du revêtement de toit en ardoises, de cer-



Fig. 1a
Vue avant travaux
(georgesdekinder.com © SPRB).

tains châssis de la façade arrière, de l'enduit à la chaux des murs intérieurs, des colonnettes avec finition métallique au rez-de-chaussée et au premier étage, ainsi que les socles en marbre de ces colonnes, des lambris, des carrelages, des peintures décoratives avec dessins au pochoir sur le papier peint dans les pièces de vie au rez-de-chaussée, des dorures décoratives (fig. 2a et 2b).



Fig. 1b

Escalier d'accès au bel étage avant travaux (georgesdekinder.com © SPRB).



Fig. 1c

Vue vers les cuisines avant travaux (georgesdekinder.com © SPRB).



Fig. 1d

Vue des colonnes avant travaux (georgesdekinder.com © SPRB).

LES RÉNOVATIONS ET LE GROS-ŒUVRE

Des travaux de gros-œuvre et des interventions nouvelles ont également été réalisés. Les toitures ont été isolées. Une nouvelle lucarne a été placée à l'arrière. Les volets et les garde-corps de la façade arrière ont été rénovés. La cave a été dotée d'une nouvelle fenêtre. Le jardin à l'arrière a été réaménagé. Quelques faux-plafonds ont été enlevés à l'intérieur, de même que les crépis qui se détachaient de différents murs intérieurs. Les sols en granito, les éléments de chauffage, les équipements électriques et les sanitaires ont été partiellement ou totalement rénovés. Le feu ouvert a été pourvu d'un nouveau manteau de cheminée. La cave a été transformée en espace de bien-être doté d'une piscine. Des travaux d'excavation et de stabilité ont été réalisés à cet effet. Un nouveau mobilier contemporain a été créé tant pour les parties classées que pour les parties non protégées de la maison.

LES INTERVENTIONS CONTEMPORAINES

L'intervention la plus radicale a été la construction d'une piscine avec sauna dans la cave non classée. Au départ de la procédure d'obtention du permis, il semblait que cette modification ne pourrait pas être accordée. En effet, l'étage de la cave était encore dans son état d'origine de 1907 et utilisée comme cellier et débarras. Les pièces ne présentaient aucune valeur patrimoniale particulière – à l'exception des carrelages en ciment – et ne faisaient donc pas partie de l'arrêté de classement. Une série de questions se sont toutefois posées en vue de la réaffectation. Quel allait être l'impact d'une modification de cette ampleur sur l'immeuble et les immeubles adjacents? Cette nouvelle fonction était-elle conciliable avec la valeur patrimoniale de l'ensemble et ne mettait-elle pas en péril la préservation des parties classées?

Les arguments tendant vers un rejet

de la demande étaient avant tout relatifs aux techniques constructives. En premier lieu, les importants travaux de stabilité liés à l'excavation de la piscine faisaient craindre des affaissements. Ensuite, se posait la question des effets secondaires de l'humidité de l'air et des vapeurs de chlore. Enfin, venait également la question de savoir quel serait l'impact direct des installations techniques spécifiques et indispensables pour cette affectation : chauffage, équipements d'assainissement des eaux, systèmes de ventilation. Comment fallait-il intégrer les conduites d'aération qui devaient monter jusqu'au-dessus de la toiture, dans les espaces de vie classés?

L'argument premier en faveur de l'autorisation d'une intervention contemporaine découlait, quant à lui, du fait que la maison avait déjà connu deux phases de construction. Dewin avait lui-même effectué, en 1922, des transformations qualitatives et relativement importantes à la maison : modification de la déco-



Fig. 2a

Colonnes après application de feuilles de laiton (© Ma2).



Fig. 2b

Détail des granito et des marbres nettoyés et restaurés (© Karbon').



Fig. 3a

Cave. Travaux de coffrage de la piscine (© Karbon').

ration et construction d'une annexe à l'arrière. Une nouvelle adjonction qualitative, qui ne perturbait pas la perception de l'ensemble, était donc parfaitement défendable dans ce contexte. Un deuxième argument plaçant pour l'intervention nouvelle résidait dans le caractère strictement fonctionnel de la cave, se distinguant fortement du reste de la maison par sa sobriété; particulièrement dans le cas de cette habitation très richement décorée. Autrement dit, la différence de caractère et de style entre l'espace de bien-être moderne et les pièces d'habitation restaurées serait tout aussi importante que celle existant déjà à l'origine entre la cave et les pièces d'habitation.

Finalement, un argument prépondérant a été pris en compte au moment de l'octroi du permis d'urbanisme permettant la transformation de la cave en espace de bien-être avec piscine. Il tenait au fait que le maître de l'ouvrage s'était engagé à restau-

rer, selon les règles de l'art, toutes les autres parties de valeur, classées et non classées. Ainsi, il est important de peser le pour et le contre des différents enjeux en présence et de faire preuve d'une certaine flexibilité lors de l'octroi d'un permis d'urbanisme. La valeur patrimoniale est-elle préservée? Oui, car grâce à des interventions de qualité, des habitations présentant une valeur patrimoniale peuvent être adaptées aux exigences contemporaines, ce qui constitue la meilleure garantie de leur pérennité.

Grâce à des études préliminaires et à une exécution sans faille des travaux, la transformation de la cave a abouti à un très beau résultat, sans conséquences néfastes pour la conservation des étages supérieurs de grande valeur historique ni pour la stabilité de la maison et des immeubles adjacents. Pour assurer la stabilité, divers travaux ont été réalisés: remblayages à l'aide de sable stabilisé, rempiètements,

semelles de fondation et poutres en béton armé, injections dans les murs de la façade avant, ancrages (fig. 3a, 3b et 3c).

Du point de vue de la protection patrimoniale, un sas a été aménagé entre la zone d'accès du rez-de-chaussée et l'accès à la piscine, permettant une transition plus respectueuse entre les parties à haute valeur historique et celles plus modernes de la zone de détente (fig. 4). Ce sas empêche également la propagation des vapeurs de chlore et de l'humidité au reste de l'habitation. Enfin, à l'étage supérieur, des parois ont été placées afin de masquer les conduites d'aération qui devaient monter jusqu'au-dessus de la toiture (fig. 5a et 5b).

Parmi les autres interventions contemporaines figurent l'intégration, dans les parties classées, d'un mobilier spécialement conçu en harmonie avec les éléments historiques, et l'aménagement du jardin avec accès à partir de l'espace de bien-être (fig. 6).

LES POCHOIRS

Cecilia PAREDES Architecte, historienne de l'art, attachée à la Direction des Monuments et des Sites

Marianne DE WIL Peintre en décors

Le pochoir est une technique décorative d'origine anglaise. En vogue dans la seconde partie du XIX^e siècle, les décorations au pochoir se retrouvent aussi bien dans les intérieurs de style historique que dans les décors Art nouveau et Art Déco, dans les bâtiments civils, religieux ou dans les habitations privées. En région bruxelloise, les chantiers de restauration menés sur des intérieurs historiques ont ainsi permis de conserver d'étonnants décors réalisés suivant cette technique.

Qu'est-ce que le pochoir ? Le pochoir est une technique de peinture qui uti-

lise des caches. Le dictionnaire technique de la peinture d'André Béghin nous dit que «le cache positif, le plus souvent utilisé dans le procédé du pochoir, est une plaque de métal léger ou de carton, dont la forme à peindre a été évidée, de sorte qu'en remplissant cet espace avec une peinture déposée à l'aide d'une petite brosse raide, d'un rouleau à peindre ou par projection, on colorie la figure évidée d'une manière uniforme. (...) Le pochoir lui-même est une feuille rigide dont les motifs sont découpés et évidés. Ces motifs peuvent être des éléments de décoration, des représentations figuratives, des lettres des chiffres, des marques, etc. Le plus délicat est de maintenir dans la feuille les parties évidées, puisque ces dernières ne peuvent exister que si elles sont suffisamment entourées. On ne peut parvenir à l'exécution de détails qu'en superposant plusieurs pochoirs. On a réalisé des coloris d'il-

lustration extrêmement fins avec ce procédé, qui permet de réaliser un grand nombre d'épreuves semblables par applications répétées»¹.

Dans la maison Dewin, les longues études matérielles ont révélé des traces de pochoirs, permettant ultérieurement la reconstitution du dessin de l'ensemble des décors et, finalement, la reconstitution de ceux-ci dans le hall d'entrée et dans la cage d'escalier ainsi que dans les trois pièces principales au niveau du bel-étage. Les lignes et les couleurs des roses stylisées, des motifs animaliers et des ornements géométriques répondent aux caractéristiques des décors de l'Art nouveau géométrique, inspirés par la Sécession viennoise.

À l'origine, les pochoirs du hall et de la cage d'escalier ont été directement réalisés sur des murs peints unifor-

Matériel référentiel et technique destiné à reconstituer les pochoirs, à savoir calques de relevés des dessins, nouveaux pochoirs (caches) en propylène, étude historique, coupes en élévation des pièces, échantillons des teintes, peintures à l'huile, solvant, brosses à pocher. (2013 © Ph. De Gobert).



mément (donc sur un support non absorbant) tandis que ceux des trois pièces de vie l'ont été sur un papier vierge de toute préparation (support absorbant) préalablement encollé sur les murs. Ce papier d'origine, extrêmement acide, s'était à l'époque rapidement altéré. Dans le cadre de la reconstitution, il a été demandé à un artisan-papetier, Pascal Jeanjean, de concevoir et de mettre en œuvre un papier qui puisse assurer la pérennité du travail tout en respectant les qualités esthétiques du travail original. C'est sur ce support que les pochoirs des pièces de vie ont été réalisés.

À partir des relevés de teintes et de dessins effectués par Carlo R. Chapelle, les pochoirs ont pu être réalisés. Ce travail a compris trois phases. La première, en atelier, a consisté à effectuer des tests techniques, notamment au niveau de l'absorption

de la peinture par le papier, de sa siccativité et de l'implication de celle-ci dans la mise en œuvre, des rapports de contraste entre teintes appliquées et teinte du support, de mise au point des teintes définitives en peinture à l'huile (pigments et huile de lin), et à réaliser des échantillons; tout cela en étroite collaboration avec M. Jeanjean et les intervenants, architecte, représentant de la DMS et maîtres d'œuvre. La recherche de la justesse est affaire de techniques particulières et de confrontation de celles-ci au sein d'une équipe.

La deuxième phase, toujours en atelier, a consisté à réaliser les caches et à 'fabriquer' les teintes en quantité suffisante pour l'ensemble de la réalisation. En ce qui concerne les caches, deux manières de procéder ont été utilisées. Pour les motifs floraux stylisés de la cage d'escalier et le motif animalier du hall, ces motifs

étant de petites tailles, ils ne demandaient pas un matériau trop rigide et ont donc pu être découpés à la main au moyen d'un cutter dans de minces films d'une matière plastique de type cello. Pour les grands motifs géométriques des pièces de vie et le motif anthropomorphe du hall, une plus grande rigidité du matériau était requise. Les dessins ont dès lors été vectorisés et découpés par une lame commandée par ordinateur dans des plaques de propylène de 1,5 mm. Les motifs comportent de deux à cinq teintes différentes et ont nécessité, selon la complexité de leur dessin, un à deux caches successifs.

La troisième phase est celle de la réalisation proprement dite, in situ. Mesurage, mise en place des motifs dans leur alternance ou leur répétition, application des teintes avec soin et rigueur, réalisation des raccords et éventuelles retouches. La peinture est appliquée épaisse de manière à être couvrante et uniforme, et à ne pas provoquer de 'fuite' sous les caches. Le séchage est lent, un à deux jours, et doit être complet pour qu'un nouveau cache puisse être appliqué.

Si le temps de préparation se compte en dizaines d'heures, celles-ci sont cependant difficilement quantifiables. Par contre, le temps du travail in situ qui, excepté les aléas dus à la confrontation avec la réalité de l'espace, est une mise en œuvre de techniques expérimentées au préalable, a pu être chiffré en heures, soit près de 400 heures pour les trois pièces de vie et 220 heures pour la cage d'escalier et le hall d'entrée. Il a été réalisé par une équipe d'artisans peintres en décors, sensibles aux problématiques du patrimoine architectural.

NOTE

1. BÉGHIN, A., *Dictionnaire technique de la peinture pour les arts, le bâtiment et l'industrie*, Bruxelles, 2009, p. 617.

Pose du papier par monsieur Pascal Jeanjean (2013© Ph. De Gobert).

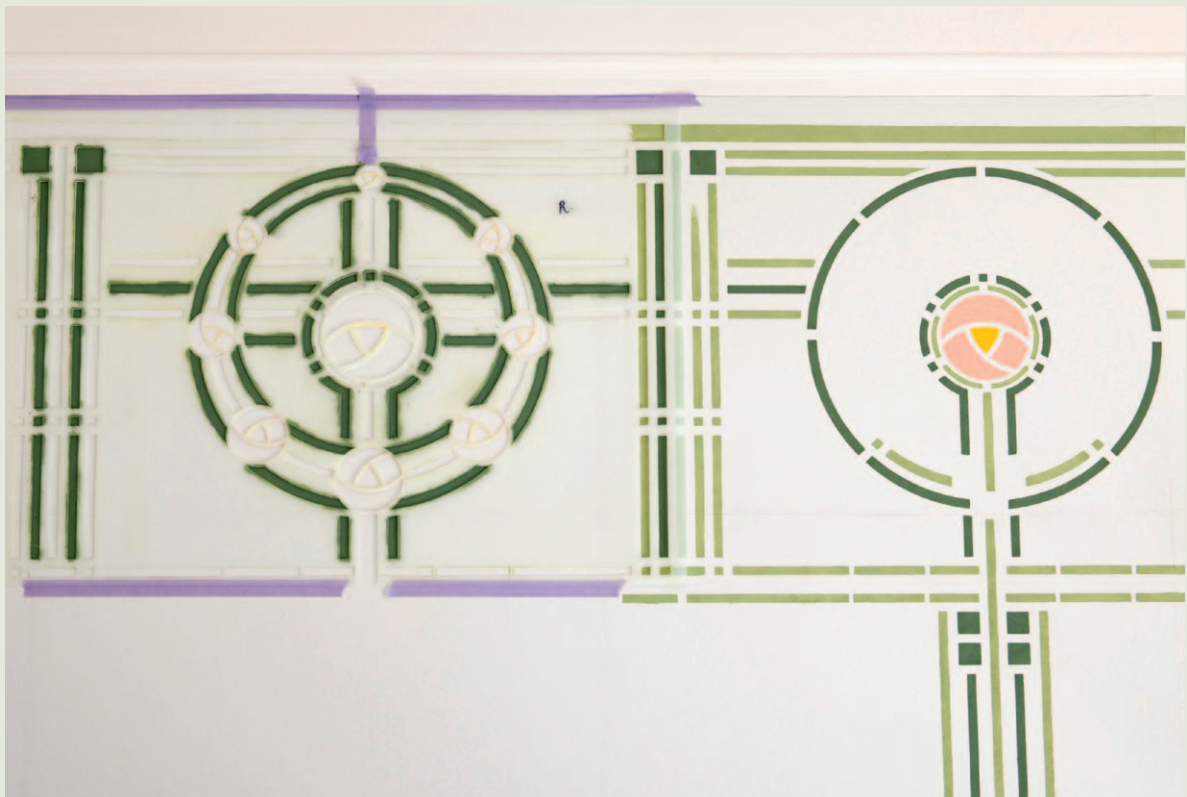




Application des couleurs, les unes après les autres, par Marianne De Wil et son équipe (2013 © Ph. De Gobert).

A gauche, le cache est fixé sur le mur, une seule teinte a déjà été pochée.

A droite, le cache a été enlevé après que les cinq teintes aient été pochées (© Ma2).



RESTAURATION DES PIÈCES DE VIE

La restauration des pièces d'habitation classées du rez-de-chaussée a été relativement longue. Si les peintures décoratives de 1907 sur les murs du hall d'entrée étaient bien connues, en revanche l'enlèvement des couches successives de papier peint a mis au jour des traces de pochoirs peints sur le papier-peint d'origine. Les travaux furent dès lors arrêtés pour permettre la réalisation d'études stratigraphiques et d'analyses de matériaux complémentaires. Un mesurage complet des dessins au pochoir de ces décorations a été réalisé afin de pouvoir, le cas échéant, les reconstituer. Les caractéristiques stylistiques des motifs mis au jour ont également été comparées à celles des autres éléments décoratifs existants, comme

les vitraux et les décorations sur les plafonds marouflés des pièces d'habitation.

Ces études ont permis de proposer l'année de construction, 1907, comme période de référence, ce qui impliquait le démantèlement des parachèvements en style Art Déco de 1922. L'autorité délivrante y a assez rapidement consenti, en dépit du fait que les interventions de 1922 étaient non seulement de haute qualité, mais de surcroît de la main de Dewin lui-même (fig. 7a et 7b). À la lumière de la reconnaissance dont bénéficie aujourd'hui l'ensemble de l'œuvre de Dewin, cette approche donne néanmoins matière à réflexion. L'architecte n'aurait peut-être pas du tout été d'accord avec l'option choisie.

Les études historiques et les essais

de matériaux sont de précieux outils dans la détermination de ce type d'option de principe du retour à une période de référence. Mais il faut aussi tenir compte également de la complexité sur le terrain. En effet, il faut toujours évaluer les conséquences pratiques soit d'un retour à un ensemble cohérent et harmonieux, soit de la conservation de la stratification historique.

Le débat relatif à la reconstruction de ces éléments de décoration disparus portait également sur la question de savoir dans quelle mesure le support (le papier-peint) devait lui-même être identique à celui de 1907. Autrement dit, allait-on procéder à une reconstruction visuelle sur un support moderne ou souhaitait-on reconstituer également le support proprement dit? Un consensus a finalement été trouvé et l'on s'est li-

Fig. 3b

Vue de la piscine en construction (© Ma2).



Fig. 3c

Essai d'éclairage de la piscine (© Ma2).

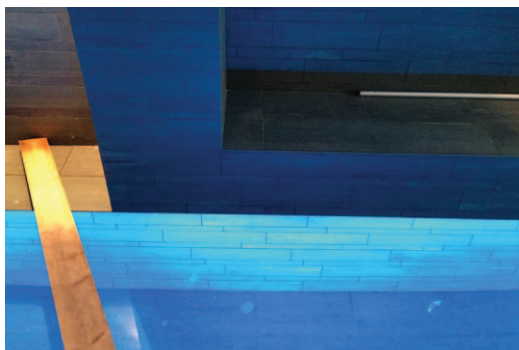


Fig. 4

Escalier du hall d'entrée en fin de chantier (© Karbon').





Fig. 5a et 5b
Vues du salon avant et en fin de chantier (© Ma2).

mité à la reconstitution visuelle des décorations de 1907 en optant pour un support plus économique et plus durable ; et qui ne se décolore donc plus. La reconstruction à l'identique, au sens strict du terme, aurait eu des répercussions plus lourdes, tant sur le plan technique que financier. On notera ici avec intérêt que des témoins originaux des décorations de 1907 et de 1922 ont été conservés sous les nouvelles décorations reconstituées des murs des pièces d'habitation.

.....
SUBVENTIONNEMENT DES TRAVAUX

D'une manière générale, ce sont les interventions les moins substantielles qui sont recommandées pour la restauration des biens classés. La conservation prend le pas sur la restauration, la restauration est privilégiée par rapport au remplacement

de matériaux et le remplacement est retenu en dernière option si les solutions précédentes ne sont pas réalisables ou défendables. Sous réserve de faire l'objet d'un permis, de contribuer à la bonne conservation du bien et de porter sur les parties classées du monument, les travaux peuvent bénéficier de subventions conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 avril 2003 fixant les conditions d'octroi d'une subvention pour des travaux de conservation relatifs à un bien classé.

Les coûts des mesures conservatoires et des travaux de restauration des parties classées de l'intérieur et de la façade arrière de la maison Dewin ont été subventionnés à hauteur de 40 %. La restauration de la façade avant classée a été subventionnée à 50 %. La reconstruction des décorations disparues ainsi que de la grille du jardin d'accès, conformément à leur état d'origine de 1907,

a été subventionnée à 80 %. Ont également été pris en compte les honoraires de l'architecte et du coordinateur de sécurité. Quant à l'ensemble des travaux non liés à la restauration, mais à la globalité du dossier, ceux-ci n'ont pas été subventionnés.

.....
CONCLUSION

Au premier abord, on pourrait croire que les monuments classés n'entrent pas en ligne de compte pour les modifications d'affectation et que la meilleure conservation est celle de la fonction d'origine. Ainsi, les nouveaux propriétaires doivent-ils s'efforcer de préserver autant que possible les fonctions d'origine de leurs biens immobiliers classés. Mais les avantages et les inconvénients des interventions invasives doivent être dûment soupesés avec, comme critère central, la valeur patrimoniale du monument.

RESTAURATION DE L'ŒUVRE CLASSÉE DE J.-B. DEWIN

Ces deux dernières décennies, une huitaine de constructions de la main de l'architecte Jean-Baptiste Dewin ont été classées au titre de monument en Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce cadre, une série de permis ont été délivrés en vue d'autoriser des travaux sur ces monuments classés.

MONUMENT	PROTECTION	PERMIS D'URBANISME, DESCRIPTION DES TRAVAUX ET PÉRIODE D'EXÉCUTION
Hôtel communal de Forest, rue du Curé 2, Forest.	Classement comme monument en totalité (arrêté du 22-10-1992).	Permis d'urbanisme (sous réserve) du 4 novembre 2010 pour la rénovation et la restauration de la totalité de la maison communale. La phase I est en cours d'exécution (restauration de l'extérieur : nettoyage et restauration des façades, des châssis en métal, placement de doubles vitrages et de verre feuilleté, restauration des châssis de fenêtre et reconstitution de certains de ces châssis).
Immeuble, rue Émile Delva 83 à Bruxelles-Laeken.	Classement comme monument de la façade avant et de la toiture (arrêté du 16-03-1995).	Pas de travaux effectués depuis la protection du monument.
Immeuble, rue Fransman 94 (angle rue Fineau) à Bruxelles-Laeken.	Classement comme monument des façades avant et de la toiture (arrêté du 16-03-1995).	Pas de travaux effectués depuis la protection du monument.
Immeuble, avenue Molière 172 à Ixelles.	Classement comme monument en totalité (arrêté du 10-10-1996).	Demande de permis d'urbanisme introduite le 21 novembre 2013 pour la restauration des façades, la restauration et la transformation de l'intérieur. Le dossier est en cours de traitement.
Immeubles, place G. Brugmann 29 et rue J. Stallaert 1 à Ixelles.	Inscription sur la liste de sauvegarde des façades à rue, des toitures, des structures internes et des espaces de circulation (cages d'escalier) (arrêté du 16-02-2006).	<ul style="list-style-type: none"> - Permis d'urbanisme du 23 mai 2006 pour la démolition et la reconstruction de sept logements avec parkings et aménagement d'un jardin en intérieur d'îlot. Rénovation de deux immeubles dont un affecté en bureau et un à une fonction mixte (bureau et logements) avec parkings. Un permis d'urbanisme modificatif a été délivré le 5 août 2009. Les travaux ont été effectués. - Permis d'urbanisme du 20 mars 2013 pour la modification de l'aménagement du rez-de-chaussée dans deux immeubles adjacents existants et aménagement d'un studio complémentaire dans l'immeuble côté place Brugmann. Les travaux ont été effectués.
Maison, avenue Molière 151 à Forest.	Classement comme monument de la zone de recul et de la grille en fer forgé, des façades et toitures (y compris l'annexe de 1922), du hall d'entrée, de la cage d'escalier, ainsi que des sols, plafonds et murs, des menuiseries et vitraux des sous-sols, du rez-de-chaussée, du bel-étage et des entresols (arrêté du 08-11-2007).	Permis d'urbanisme (sous réserve) du 17 décembre 2009 pour la restauration de l'ensemble de la maison en vue de l'aménagement d'une habitation unifamiliale. Les travaux comprennent des mesures conservatoires ainsi que la restauration et la reconstruction de la maison selon l'état d'origine (période de référence 1907). Par ailleurs, il y a des interventions contemporaines, à savoir le tout nouveau mobilier, l'espace de bien-être dans les caves, les salles de bains, le jardin et encore une série d'interventions plus modestes aux étages supérieurs non classés. Travaux achevés fin 2013 – début 2014.
Ancien Institut pour le traitement des maladies des yeux, avenue de Tervueren 68-70 à Etterbeek.	Classement comme monument de la zone de recul y compris la grille en fer forgé, des façades et toitures du corps principal et des deux annexes ainsi que du rez-de-chaussée et du premier étage du corps principal (arrêté du 08-11-2007).	<ul style="list-style-type: none"> Permis d'urbanisme du 22 février 2010 pour la restauration du sol en mosaïque du rez-de-chaussée. Travaux effectués en 2010. - Permis d'urbanisme du 12 mars 2012 pour la restauration de la façade avant et de la menuiserie de l'annexe. Travaux effectués en 2013. - Demande de subside pour des travaux d'entretien à la façade arrière le 30 octobre 2013. Dossier en cours de traitement et exempt de permis d'urbanisme.
Maison, avenue Winston Churchill 110 et rue Marianne 69 à Uccle.	Classement comme monument des façades et des toitures, des halls d'entrée, du bel-étage et de la cage d'escalier principale avec son mobilier d'origine fixe par destination (arrêté du 14-01-2010).	Demande de permis d'urbanisme pour la restauration du toit et des façades introduite en décembre 2013. Le dossier est en cours de traitement.

Il convient de se poser systématiquement la question de savoir si la valeur patrimoniale est encore identique avant et après la transformation. Dans la négative, de telles modifications radicales ne peuvent être autorisées. Tous les monuments classés ne peuvent pas supporter des adaptations. Les monuments qui comptent parmi les plus emblématiques de l'histoire de l'architecture, comme le Palais Stoclet à Woluwe-Saint-Pierre (1906-1911, architecte Josef Hoffmann) ou la maison et l'atelier de Victor Horta à Saint-Gilles (1898, architecte Victor Horta) ne peuvent que rarement souffrir des modifications importantes sans que leur valeur patrimoniale n'en soit affectée.

Cependant, l'usage montre à quel point il est important d'autoriser des réaffectations et des interventions modernes afin que les immeubles historiques répondent aux exigences de notre temps. Car, paradoxalement, la pérennité de certains biens classés est souvent menacée si l'on veut les conserver dans leur état d'origine, car cette option peut en réduire fortement la viabilité.

Les travaux de transformation et de restauration de la maison Dewin sont un bel exemple de préservation d'un équilibre entre, d'une part, une restauration de qualité et, d'autre part, une adaptation aux exigences de la modernité. Les travaux ont été menés à bon terme grâce à une bonne collaboration entre toutes les parties concernées. Cette collaboration constructive doit être perpétuée afin de pouvoir entretenir et, partant, conserver le bien classé dans les meilleures circonstances pour les années à venir.



Fig. 6

Le jardin arrière a été nivelé et réaménagé suivant les idées des propriétaires, de manière à pallier en partie à la dénivellation entre le bel-étage et l'entresol (© Karbon').

Fig. 7a et 7b

Papiers peints en cours de détapissage (georgesdekinder.com © SPRB).



.....

**The paradox of conservation:
A restoration dossier with
contemporary interventions**

.....

When restoration works are carried out on listed goods, the key concern is the preservation of the heritage value. This is given careful deliberation when granting a permit for urban development, and all interventions that might threaten the heritage value are the subject of debate. Historical studies and material technical research are helpful in determining the options, but the actual setting of the site in question also plays an important role. The dossier of the private home of the architect Jean-Baptiste Dewin is an interesting case in this context. The integration of contemporary furniture in a historical interior, the reconstruction of the original wall decor and the transformation of the cellar into a wellness area are all interventions that can be called into question. The interdisciplinary team, in consultation with the authorising body, therefore looks for solutions that ensure optimal preservation of the heritage value. Such delicate balancing exercises are necessary for the conservation of architectural heritage. Paradoxically enough, the desire to preserve the original state of a building can threaten its accommodation value, while reallocations of usage and interventions which bring the protected buildings up to today's standards often guarantee its survival.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Lesecque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Brugghen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Cecilia Paredes

AUTEURS / COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Aurélie Autenne, Bernard Baines,
Carlo R. Chapelle, Paula Cordeiro,
Françoise Cordier, Stéphane Demeter,
Isabelle De Pange, Marianne De Wil,
Paula Dumont, Stéphane Duquenne,
Oda Goossens, Michèle Kreutz,
Catherine Leclercq, Harry Lelièvre,
Hubert Lionnez, Francis Metzger,
Muriel Muret, Cecilia Paredes,
Annick Schwaiger, Brigitte Vander
Brugghen, Tom Verhofdstadt et
Anne-Sophie Walazyc.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES

ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Brugghen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Philippe Charlier, Guy Conde Reis,
Julie Coppens, Philippe de Gobert,
Georges de Kinder,
Alfred de Ville de Goyet, Alice Gérard,
Marie-Françoise Plissart, Jeanne Rouxhet,
Monsieur et Madame Rudischhauser,
Marcel Vanhulst et Tom Verhofdstadt.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, Directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale/Direction
des Monuments et des Sites,
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous
la responsabilité de leur auteur.

Tout droit de reproduction, traduction
et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
AGR – Archives générales du Royaume
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CPHVB – Cellule Patrimoine historique
de la Ville de Bruxelles
CDBDU – Centre de Documentation de
Bruxelles Développement urbain
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
SPRB – Service public régional de
Bruxelles
VB – Ville de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2014/6860/008

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
«Erfgoed Brussel».